



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

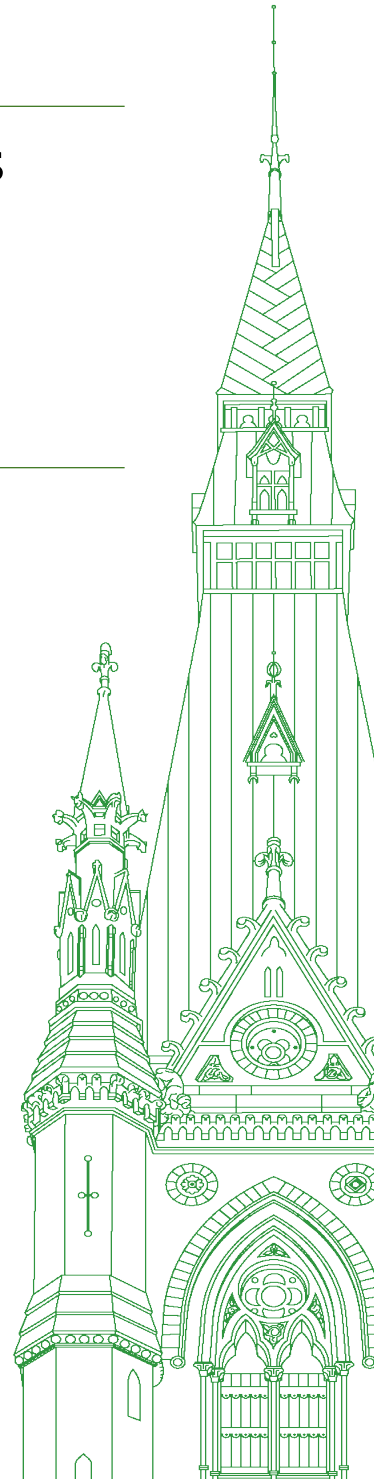
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le mardi 10 mars 2026

Président : Terry Duguid



Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 10 mars 2026

• (1150)

[Traduction]

Le président (L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.)): Bonjour, chers collègues. La séance est ouverte.

J'espère que tout le monde a passé une bonne semaine dans sa circonscription.

Permettez-moi d'abord, comme nous le faisons toujours, de reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire non cédé de la nation algonquaine anishinabe.

Bienvenue à la 26^e réunion du Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes.

Avant de commencer, j'aimerais prendre un moment pour apporter une précision au Comité. Une réunion avait d'abord été convoquée pour hier dans le but de discuter du budget de déplacement pour le voyage en Suède et en Finlande. Le Comité aurait donc pu l'adopter à temps afin qu'il soit étudié à la prochaine réunion du Sous-comité des budgets de comité du Comité de liaison, qui était prévue pour demain. Cette réunion a été reportée au 25 mars. Nous aurons donc le temps d'adopter le budget à temps, et il est probable, chers collègues, que nous en discuterons jeudi.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. J'aimerais rappeler aux participants les points suivants. Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Des participants se joindront à nous par vidéoconférence au cours de la deuxième heure, alors nous leur donnerons les consignes le moment venu.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur la gestion des exportations d'énergie canadiennes.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins et présenter mes excuses pour notre retard. Nous avons eu un vote qui a pris un peu de temps.

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Avons-nous demandé aux témoins s'ils passeront une heure complète avec nous? J'aimerais utiliser toute l'heure.

Le président: J'allais y venir. Merci du rappel, monsieur Guay.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à l'Association canadienne des entrepreneurs en énergie, représentée par Mark Scholz, président et directeur général. Bienvenue, monsieur Scholz.

Nous accueillons Sean Strickland, directeur général des Syndicats des métiers de la construction du Canada. Monsieur Strickland, je vous souhaite la bienvenue.

Nous recevons Brett Henkel, responsable du développement des affaires chez Svante Technologies Inc. Bienvenue.

Messieurs, en raison du vote, le Comité accuse un peu de retard. Nous allons donc passer environ 45 minutes avec vous, notre premier groupe de témoins, et 30 minutes avec le deuxième. Cela devrait nous permettre d'avoir des questions, des réponses et des échanges éclairants.

Nous allons maintenant écouter vos déclarations liminaires de cinq minutes, après quoi nous passerons aux questions.

Monsieur Scholz, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Mark A. Scholz (président et directeur général, Association canadienne des entrepreneurs en énergie): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité permanent au nom de l'Association canadienne des entrepreneurs en énergie.

L'étude sur les exportations d'énergie canadiennes est d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays. Alors que nous composons avec la demande mondiale en énergie et la diversification des marchés, les exportations d'énergie représentent non seulement des possibilités économiques, mais aussi une voie vers des emplois sûrs et des économies prospères. Le Canada pourra également devenir un chef de file responsable en matière énergétique.

Compte tenu de l'escalade des tensions au Moyen-Orient, l'énergie canadienne est essentielle pour renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales, soutenir nos alliés et réaliser le potentiel du Canada en tant que puissance moyenne fiable sur la scène internationale.

Notre association représente plus de 100 entreprises de forage, de plateformes de maintenance et de forage de sables bitumineux qui exploitent 336 plateformes de forage terrestres et 667 plateformes de maintenance dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, dans le Sud-Ouest du Manitoba, en Ontario et au large de Terre-Neuve.

Nos membres ont divers profils: ce sont de grandes, petites et moyennes entreprises qui créent des débouchés pour les jeunes, les communautés autochtones et les travailleurs de la classe moyenne. Elles emploient des milliers de personnes dans les communautés rurales, éloignées et autochtones pour exploiter les ressources souterraines qui ravitaillent les économies locales. Parallèlement, elles font avancer les secteurs conventionnels du pétrole et du gaz ainsi que les secteurs émergents, notamment, du lithium pour les batteries de véhicules électriques, de l'hélium pour les applications médicales et nucléaires, de l'énergie géothermique, de l'hydrogène, de la potasse et du stockage du dioxyde de carbone.

Le secteur du forage et des plateformes de maintenance est l'épine dorsale de la main-d'œuvre du secteur énergétique au Canada. Selon notre analyse récente, une plateforme de forage et de maintenance en activité crée 317 emplois équivalents temps plein pour la préparation du site, le forage, la maintenance du puits, la fracturation, l'achèvement, les raccordements et la fermeture du site. En 2026, nous estimons que plus de 85 000 emplois seront créés à l'échelle nationale.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Pardon, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Allez-y, monsieur Simard.

[Français]

Mario Simard: Monsieur le président, je demanderais au témoin de ralentir son débit parce que l'interprète fait de l'hyperventilation. C'est un peu trop rapide.

[Traduction]

Le président: Nous avons arrêté la minuterie, monsieur Scholz.

Je vous demanderais de ralentir un peu pour nos interprètes.

Si c'est un peu plus lent, nous vous donnerons un peu plus de temps.

Mark A. Scholz: Ce ne sont pas que de simples nombres. Derrière eux se cachent de véritables gagne-pain dans des communautés où la mise en valeur énergétique est souvent le principal moteur économique. Nos membres fournissent des emplois qualifiés et bien rémunérés qui soutiennent les familles et les entreprises locales.

Depuis des décennies, la représentation autochtone fait partie intégrante de notre secteur. Que l'on pense aux entreprises appartenant à des Autochtones, aux partenariats, aux participations et aux programmes de formation, notre industrie favorise réellement la participation économique et la réconciliation. Ces possibilités renforcent les capacités, créent de la richesse et favorisent l'autodétermination dans des régions éloignées où les exportations d'énergie se répercutent directement en prospérité pour les communautés. Cependant, ces bienfaits sont tributaires d'un accès aux marchés et de politiques publiques concurrentielles. Sans infrastructures d'exportation fiables — comme des pipelines et des installations de GNL —, notre secteur est confronté à la volatilité.

Des politiques concurrentielles qui accélèrent la réalisation de projets essentiels, comme ceux visés par la Loi visant à bâtir le Canada, sont cruciales pour diversifier les marchés, attirer les investissements et stimuler les activités de forage et de maintenance.

Parmi les mesures positives, citons l'accord récent visant à faire avancer le projet extracôtier de Bay du Nord à Terre-Neuve-et-Labrador et le financement fédéral du projet Clearwater d'E3 Lithium en Alberta, qui créeront tous deux des milliers d'emplois et généreront des milliards de dollars en richesse économique.

Cependant, des obstacles persistent. Par exemple, on pourrait exploiter le potentiel de l'hélium en rendant ce minéral critique admissible au taux standard d'amortissement et aux actions accréditatives, ce qui harmoniserait son traitement aux politiques visant d'autres ressources naturelles.

L'élimination d'obstacles comme le plafonnement proposé des émissions du secteur pétrolier et gazier; la création d'un modèle de

tarification du carbone industriel concurrentiel à l'échelle mondiale; et une réglementation sensée des émissions de méthane assureraient la stabilité et empêcheraient la fuite des investissements vers des pays moins responsables.

La rationalisation de la réglementation et l'harmonisation des règles interprovinciales — comme les politiques en matière de transport et de fiscalité — amélioreraient la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui permettrait à notre modèle d'affaires agile de s'implanter par-delà des frontières.

Il est tout aussi essentiel d'encourager l'innovation. Notre secteur a mis au point des technologies telles que l'alimentation électrique par ligne à haute tension, le stockage d'énergie dans les batteries et les carburants de remplacement. Ce faisant, nous réduisons les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à une fourchette de 85 à 95 %. Cependant, notre exclusion des crédits d'impôt à l'investissement dans les technologies propres — simplement parce que notre équipement sert à la fois aux ressources conventionnelles et aux ressources émergentes — mine ces progrès. En soutenant une économie couvrant tout le spectre énergétique, nous pourrions garantir des emplois durables qui permettraient une transition en douceur du pétrole et du gaz naturel vers les minéraux critiques et l'énergie propre.

Pour conclure, l'Association canadienne des entrepreneurs en énergie exhorte le Comité à reconnaître le rôle vital des exportations d'énergie dans le maintien des emplois et des communautés. Grâce à la construction d'infrastructures et à des politiques concurrentielles, nous garantirons une croissance économique, une sécurité énergétique et un avenir prometteur pour tous les Canadiens.

Je vous remercie et je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1155)

Le président: Merci, monsieur Scholz.

Nous allons passer à M. Strickland. Vous disposez de cinq minutes.

Sean Strickland (directeur exécutif, Syndicats des métiers de la construction du Canada): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de nous donner l'occasion de vous faire part de notre point de vue dans le cadre de l'importante étude du Comité sur les exportations d'énergie canadiennes.

Je m'appelle Sean Strickland. Je suis le directeur général des Syndicats des métiers de la construction du Canada — les CBTU. Je suis ici pour parler au nom de nos 600 000 travailleurs qualifiés syndiqués d'un océan à l'autre qui travaillent dans plus de 60 métiers et professions.

En 2024, les exportations énergétiques canadiennes se sont élevées à 208 milliards de dollars — près du tiers des exportations totales de marchandises du pays —, et 89 % de ces exportations d'énergie étaient destinées aux États-Unis. Le gouvernement du Canada a fait de la diversification de nos marchés, y compris nos marchés d'énergie, un pan de sa mission fondamentale. C'est une priorité que les Syndicats des métiers de la construction du Canada partagent de tout cœur.

Les membres de ce comité saisissent très bien que, pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de toute urgence de nouveaux grands projets d'infrastructure énergétique: des pipelines, des installations de GNL, des ports et des mines, pour n'en nommer que quelques-uns. Il faut du temps pour construire de tels projets et, jusqu'à récemment, au Canada, trop de temps était perdu pour évaluer ces initiatives avant de commencer la construction. L'expansion du pipeline Trans Mountain en est un bon exemple. Il a fallu quatre ans pour le construire, mais 10 ans pour l'approuver.

Voilà pourquoi les CBTU ont appuyé le projet de loi C-5, qui a créé le Bureau des grands projets et un nouveau régime d'évaluation d'impact pour les projets d'intérêt national. Maintenant que ces outils sont en place, le Canada doit réellement agir. Les gouvernements et les intervenants doivent agir avec rigueur, parce que, oui, nous devons protéger l'environnement et tenir compte des préoccupations des communautés touchées, notamment en établissant des partenariats avec les nations autochtones. Toutefois, ils doivent aussi agir rapidement, afin que les décisions définitives en matière d'investissement soient prises et que les travaux de construction débutent le plus tôt possible.

Ces projets sont nécessaires à la prospérité de notre pays, car ils offrent des possibilités générationnelles à des milliers de travailleurs qualifiés et d'apprentis. À titre d'exemple, au plus fort de la phase 1 du projet de LNG Canada, plus de 9 400 Canadiens très qualifiés travaillaient à Kitimat.

Cependant, les projets ne procureront des avantages optimaux au Canada et à ses travailleurs que si certaines conditions sont satisfaites. En effet, les Syndicats des métiers de la construction du Canada sont convaincus que chacun des investissements du gouvernement du Canada pour aider à attirer des capitaux privés devrait être conditionnel à de bons salaires et avantages sociaux — les salaires en vigueur —, ainsi qu'à des exigences en matière d'apprentissage et à des obligations en matière d'embauche locale et autochtone.

C'est précisément le modèle que le projet de loi C-59 a mis en place avec les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre. Pour bénéficier de l'intégralité des crédits d'impôt à l'investissement, les promoteurs doivent veiller à ce que les gens de métier soient rémunérés conformément aux salaires courants établis dans les conventions collectives visant différents employeurs. Cette règle empêche les entrepreneurs d'embaucher des travailleurs pour des salaires et des avantages sociaux inférieurs aux normes de l'industrie pour un métier et une région donnés.

Nous devons également veiller, conformément au projet de loi C-59, à ce qu'au moins 10 % des heures de travail pour les métiers désignés Sceau rouge ou l'équivalent soient effectuées par des apprentis inscrits. Notre expérience nous démontre que cette exigence accélère le taux d'achèvement pour l'obtention par les apprentis du statut Sceau rouge ou l'équivalent.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre s'est engagé à rétablir et à améliorer les programmes qui incitent les employeurs à embaucher des apprentis et à les soutenir financièrement pendant qu'ils terminent leur formation. Nous demandons au gouvernement de respecter ces engagements.

Nous recommandons également la création d'un comité consultatif sur la disponibilité de la main-d'œuvre afin que les plans d'offre de main-d'œuvre pour les projets soient bien coordonnés. Nous pourrions ainsi optimiser le nombre d'emplois pour les Canadiens et

réduire la dépendance à l'égard des travailleurs étrangers temporaires.

L'économie canadienne est à la croisée des chemins. Un pan important de notre prospérité dépendra de notre capacité à tirer parti de notre richesse et de nos ressources énergétiques extraordinaires. Nous devons produire plus d'énergie, en exporter davantage et la vendre à plus de régions du monde. Pour ce faire, les approbations gouvernementales, les décisions d'investissement et la construction doivent se faire le plus rapidement possible.

Mesdames et messieurs, les 600 000 membres des CBTU veulent bâtir l'avenir du Canada et sont prêts à le faire dès maintenant.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

• (1200)

Le président: Merci, monsieur Strickland.

Pour conclure, nous allons écouter M. Henkel.

Brett Henkel (co-fondateur et vice-président principal, Développement des affaires, Svante Technologies): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Brett Henkel. Je suis cofondateur de Svante Technologies, une entreprise canadienne de gestion du carbone.

Le monde a besoin d'énergie, et le Canada en a à offrir. Augmentons nos exportations d'énergie pour répondre à la demande mondiale et assurer la prospérité de tous les Canadiens. Ma propre famille dépend du pétrole et du gaz naturel. Parallèlement, bâtissons l'industrie de l'avenir que demande le monde et faisons du Canada un chef de file en matière de gestion du carbone.

En 1974, l'Alberta a créé le Bureau de recherche et de technologie des sables bitumineux pour que le drainage par gravité au moyen de vapeur, ou DGMV, ne soit plus une simple théorie, mais bien une méthode éprouvée consistant à brûler du gaz naturel, à produire de la vapeur, à l'injecter dans le sol et à extraire du pétrole. Les résultats ont été concluants. L'Alberta a payé les recherches. L'industrie a généralisé le processus. Ottawa a appuyé la science et les politiques. C'était l'ingéniosité canadienne à son meilleur. Le DGMV permet aujourd'hui de produire environ deux millions de barils par jour, mais il émet également beaucoup de CO₂ — environ 85 mégatonnes, et ce nombre continue d'augmenter.

Le Canada est à la croisée des chemins. L'expansion des sables bitumineux nécessite des investissements importants — même un autre pipeline d'exportation qui traverserait la Colombie-Britannique —, mais les consommateurs et les financiers tournent de plus en plus le dos au carbone. Pourquoi financer l'expansion sans plan de décarbonation? La Chine est-elle en train de dessiner un avenir où la demande de pétrole diminuera, elle qui a consommé moins d'essence et de diesel l'an dernier? Si le Canada veut demeurer le fournisseur de choix, nous devons allier l'exportation d'énergie à la décarbonation.

Comment pouvons-nous réduire les émissions à grande échelle? L'Oil Sands Alliance propose le réseau de captage et de stockage du carbone Pathways, qui pourrait réduire les émissions jusqu'à 40 mégatonnes par année. L'électricité produite par gaz naturel à cycle combiné, de pair avec le captage et le stockage de carbone, peut fournir une énergie de base fiable nécessaire pour soutenir les énergies renouvelables.

Le Canada est également en bonne posture pour la bioénergie, grâce au captage et au stockage du carbone, à notre important secteur des pâtes et papiers et à notre biomasse abondante. L'extraction directe dans l'air, qui retire le CO₂ directement de l'atmosphère, représente un marché mondial émergent. Des entreprises comme Microsoft achètent déjà des crédits pour émissions négatives pour des projets de bioénergie associée au captage et stockage du carbone et des projets d'extraction directe dans l'air. Puis, bien sûr, des avancées remarquables se font du côté des énergies renouvelables et de l'électrification.

Pourquoi s'agit-il d'une occasion pour le Canada? Nous avons l'expertise technique. Nous avons du stockage de classe mondiale. Nous avons à notre actif des projets inédits — comme la Centrale thermique de Boundary Dam et l'Installation Quest de captage et de stockage du carbone —, et le Canada est déjà un chef de file. Carbon Engineering, une entreprise canadienne d'extraction directe dans l'air, s'est vendue pour 1,5 milliard de dollars. Svante, l'entreprise que j'ai cofondée, a amassé plus de 800 millions de dollars. Nous avons inventé de nouveaux matériaux en réseaux métallos-organiques et construit une usine de fabrication de composants pour la gestion du captage du carbone à Burnaby; nous conservons la propriété intellectuelle canadienne ici même, au Canada.

La demande pour la gestion du carbone est réelle et elle augmente. Le gouvernement peut aider à trois égards.

Élaborez un cadre stratégique qui permet de réaliser des projets. Un crédit d'impôt à l'investissement, la tarification du carbone et la certitude sont tous essentiels. Le gouvernement et l'industrie peuvent trouver une solution ensemble. Le cadre gouvernemental devrait appuyer la décarbonation dans toutes les industries — le ciment, l'acier, l'électricité, les plastiques, notamment — et il devrait s'appliquer partout au Canada.

Rendez la gestion du carbone admissible au crédit d'impôt fédéral à l'investissement dans la fabrication de technologies propres. Ce crédit d'impôt à l'investissement vise les minéraux, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'hydrogène, le nucléaire — sans exception —, mais pas la gestion du carbone. Son inclusion renforcerait l'épine dorsale de l'industrie. La création de la propriété intellectuelle et l'innovation resteraient au Canada.

Par ailleurs, encouragez le contenu canadien: assortissez, lorsqu'il est pertinent de le faire, le soutien financier fédéral d'exigences de contenu canadien; renforcez les programmes fédéraux qui soutiennent le développement de technologies canadiennes; et augmentez les achats fédéraux de crédits d'élimination du carbone.

● (1205)

Le Canada a, dans une grande mesure, raté les vagues de fabrication dans les domaines de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et des batteries. Or, la gestion du carbone est un domaine encore suffisamment jeune pour que le Canada puisse non seulement y participer, mais aussi devenir un chef de file. Nous pouvons créer des emplois simultanément dans l'industrie de l'exportation d'énergie et dans l'industrie de la gestion du carbone.

Je vous remercie et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci à tous.

Nous allons passer aux questions, mais avant de le faire, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Bélanger et à M. Stevenson au Comité. C'est un excellent Comité. Nous nous entendons bien, la plupart du temps.

Nous passons donc aux questions, et nous allons commencer par vous, madame Stubbs.

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être ici et d'avoir clarifié la vérité que les conservateurs ont toujours connue et défendue: le cadeau et la promesse du Canada se trouvent dans « toutes les formes » d'énergie, plutôt que dans « l'une ou l'autre », n'est-ce pas?

J'aimerais toutefois faire une remarque. De votre point de vue, monsieur Henkel, le Canada a peut-être manqué le bateau en ce qui concerne bon nombre de ces technologies, mais l'Alberta, elle, ne l'a pas manqué; elle abrite les plus grands et les plus anciens parcs éoliens et solaires commerciaux de tout le pays depuis des décennies. Dans notre province, c'est en grande partie l'œuvre du secteur privé, des sociétés d'exploitation des sables bitumineux et de pipelines.

Je tiens à vous remercier d'avoir parlé de tout le spectre de l'énergie, de son importance pour la création d'emplois et de ses contributions communautaires. L'Association canadienne des entrepreneurs en énergie dit que le projet de loi C-5 est une « première étape », et c'est bien sûr la raison pour laquelle les conservateurs ont contribué à l'améliorer et à le faire adopter l'an dernier. Cependant, ses représentants ont dit que des réformes plus vastes de l'environnement réglementaire et politique étaient essentielles — comme vous l'avez mentionné — pour gagner la confiance des investisseurs et, évidemment, pour libérer le plein potentiel du pétrole et du gaz conventionnels du Canada.

Les sables bitumineux font beaucoup parler d'eux, parce que c'est ce qui fait connaître le Canada en matière de réserves mondiales.

Monsieur Scholz, de votre point de vue et de celui de vos membres — qui sont principalement des particuliers, des petites et moyennes entreprises canadiennes qui appartenant à des gens d'ici, et de très nombreux entrepreneurs autochtones comme ceux que je représente à Lakeland —, pourriez-vous décrire les lois et les règlements prioritaires qui doivent être abrogés ou corrigés pour répondre à ce que vous avez tous dit qu'il fallait faire de toute urgence?

Je tiens à souligner que les libéraux nous ont aidés en les énumérant à la fin du projet de loi C-5, car c'est la raison pour laquelle ils l'ont présenté. C'était pour contourner ces mêmes lois que les conservateurs disent qu'ils devraient corriger rapidement.

● (1210)

Mark A. Scholz: Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion d'être ici.

Je pense que le gouvernement a présenté un certain nombre de mesures législatives clés qui traitent, à court terme, de certains des grands défis auxquels nous faisons face en tant que pays. On sait qu'il y a de grandes tensions géopolitiques dans le monde. Nous avons vu l'invasion de l'Ukraine. Il y a des gens dans notre propre pays qui sont aux prises avec des crises d'abordabilité.

Nous avons ici au Canada une ressource abondante dont le monde a désespérément besoin, mais les 10 dernières années ont été une occasion perdue pour le Canada. Le projet de loi qui a été présenté récemment est, à mon avis, un pas dans la bonne direction. Je pense qu'il permet de régler certains des principaux problèmes à court terme en ce qui concerne la construction d'infrastructures dans le cadre de ce projet.

Soyons francs. En fin de compte, sans infrastructures, sans accès portuaire et sans pipelines, le Canada ne peut pas acheminer ses produits vers les marchés. Pour le long terme, je pense que nous devons envisager la création d'un cadre réglementaire qui permet aux capitaux de revenir au Canada afin que nous puissions montrer au monde que nous pouvons faire avancer les choses et que nous pouvons bâtir.

Nous passons beaucoup de temps à parler du manque d'infrastructures pour acheminer nos produits vers les marchés, mais il ne faut pas oublier ce qu'il y a derrière ces infrastructures. Lorsque nous pourrons les construire, nous pourrons commencer à embaucher des dizaines de milliers de foreurs et d'entrepreneurs en plateformes de maintenance dans tout l'Ouest canadien. Nous pouvons commencer à construire et à fabriquer de l'acier qui pourrait être utilisé dans de nouvelles plateformes de forage, de nouveaux appareils d'entretien et de nouvelles pièces d'équipement qui pourraient débloquer tout, de l'hélium au lithium en passant par de nouvelles réserves de pétrole et de gaz. C'est une occasion en or pour le Canada d'examiner la situation parce que oui, nous avons des défis à relever, mais il y a de très grandes occasions dont nous pouvons tirer parti.

Shannon Stubbs: Oui.

Mark A. Scholz: Nous allons dans la bonne direction.

Nous devons revoir tout le cadre réglementaire afin de permettre non seulement les projets désignés par le Bureau des grands projets, mais aussi la présentation de projets d'installations nouvelles et de friches industrielles avec une certitude quant à la nature du processus réglementaire.

Shannon Stubbs: Jusqu'à présent, les libéraux ont annoncé 11 projets, dont certains étaient déjà en cours de construction et d'autres étaient déjà approuvés. Apparemment, ils passent par le Bureau des grands projets, qui n'a rien approuvé. Il y a 72 vrais projets avec de vrais promoteurs du secteur privé devant les trois organismes de réglementation fédéraux. Ils sont dans les limbes pendant que ces gens ajoutent une autre couche, un bureau coûteux, et disent que cela va permettre de construire des choses à des vitesses jamais vues depuis des générations. Cependant, rien n'a encore été construit, à part ce qui avait déjà été approuvé.

Les libéraux ont torpillé un pipeline destiné à l'exportation vers l'Asie, alors qu'ils auraient dû refaire la consultation auprès des Autochtones. C'était il y a plus d'une décennie. L'oléoduc Northern Gateway serait exploité à partir de ma circonscription, à Brudheim, si le projet était allé de l'avant. Ils ont tué ce projet de pipeline ouest-est pour la sécurité énergétique du Canada et les exportations vers l'Europe en raison des retards, et ils ont continué de changer les règles du jeu délibérément pour des raisons de politique intérieure. Ensuite, ils ont dû acheter TMX, parce qu'ils ne voulaient pas ouvrir la voie à la certitude pour que le promoteur construise le pipeline une fois qu'il aurait été approuvé. Maintenant, c'est aux frais des contribuables.

Êtes-vous d'avis que le gouvernement doit corriger les lois et les règlements fondamentaux qu'il admet bloquer? Ainsi, tous les investisseurs et tous les promoteurs de l'ensemble du spectre du développement énergétique au Canada pourraient avoir la certitude nécessaire pour proposer et réaliser des projets. Ils sauraient qu'ils obtiendraient le feu vert et que le gouvernement les appuierait. Ils pourraient créer des emplois et contribuer à toutes les collectivités du pays. Vous l'avez tous les trois expliqué.

Le président: Veuillez donner une courte réponse, monsieur Scholz. Nous n'avons plus de temps.

Mark A. Scholz: Il y a beaucoup à dire à ce sujet.

Le président: Vous pouvez répondre par oui ou par non.

Mark A. Scholz: Il ne fait aucun doute que la dernière décennie a été difficile. Nous avons fait construire un pipeline, qui a fini par être nationalisé, en gros.

Nous avons de graves problèmes du point de vue de la réglementation. Je crois que nous avons assisté à un changement de ton de la part du gouvernement fédéral. Des projets de loi ont été présentés qui, à mon avis, permettront de relever certains des défis à court terme. Cependant, il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'un changement systémique dans la façon dont nous réglementons et approuvons ces projets afin que nous puissions acheminer les produits vers les marchés.

● (1215)

Le président: Merci.

Nous passons à M. Hogan, qui dispose de six minutes. Vous avez la parole.

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins. C'est un plaisir de vous voir tous aujourd'hui.

Monsieur Scholz et monsieur Strickland, votre témoignage nous a rappelé que nous faisons cela pour les Canadiens. Nous le faisons pour les travailleurs, pour leurs familles et pour leurs collectivités. C'est là où tout cela nous mène, en fin de compte. Nous parlons de politique énergétique, de politique fiscale et de politique environnementale. Ce sont tous des moyens d'atteindre une fin, mais pas une fin en soi. Nous faisons cela pour donner au plus grand nombre de personnes la possibilité de se bâtir une vie meilleure. Je tiens à vous remercier.

Mme Stubbs et moi sommes d'accord pour certaines choses, et nous ne sommes pas d'accord pour d'autres. Cependant, nous nous entendons certainement pour dire qu'il faut qu'il soit plus facile de créer des possibilités qui mettent les gens au travail, comme le premier ministre l'a fait valoir et comme il a chargé le Bureau des grands projets de le faire.

Monsieur Henkel, je ne veux pas vous oublier dans mes remerciements. Votre travail a un lien très intéressant avec le travail des membres de M. Scholz, et c'est par là que je veux commencer aujourd'hui.

Monsieur Scholz, je ne sais pas si beaucoup de gens comprennent vraiment comment les mêmes personnes qui forent et entretiennent des puits de pétrole, avec le même équipement, participent à tant d'autres volets du secteur de l'énergie et comment cela pourrait ouvrir des possibilités d'exportation. J'espère que vous pourrez nous en dire plus sur la variété du travail effectué par vos membres et sur les possibilités de croissance et de stabilité, pour permettre aux gens de continuer à travailler malgré la baisse des prix du pétrole et les booms.

Mark A. Scholz: Merci, monsieur Hogan.

En ce qui concerne le secteur des services énergétiques, il existe d'énormes possibilités d'exploiter les sources d'énergie traditionnelles — le pétrole et le gaz — qui représentent de 90 à 95 % de ce que nous faisons aujourd'hui. C'est le gagne-pain de notre industrie, et ce sera toujours le cas.

Il est intéressant de constater que la même technologie, les mêmes processus, le même équipement et les mêmes personnes sont facilement transférables pour l'extraction de ressources en lithium, en hélium, en potasse ou en géothermie. Nous allons forer tous les puits et toutes les installations de stockage du carbone. L'hydrogène in situ représente maintenant une autre possibilité pour le Canada. On ne peut pas extraire de ressources souterraines sans qu'un grand nombre des mêmes personnes et de l'équipement de l'industrie pétrolière et gazière se rendent dans ces secteurs émergents.

Dans le cas de la technologie des batteries, par exemple, le lithium qui sera utilisé dans les batteries potentiellement fabriquées au Canada proviendra de l'Ouest canadien. En ce qui concerne l'hélium, nos industries de défense et nos stratégies nucléaires... J'ai dit dans ma déclaration préliminaire que la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit certaines restrictions budgétaires qui doivent être réformées pour permettre à l'hélium d'atteindre son potentiel, mais ce sera une excellente occasion pour le Canada d'extraire cette ressource. Il y a une foule de possibilités.

Au bout du compte, en tant qu'entreprises de services énergétiques, nous faisons partie à la fois du potentiel de superpuissance de l'énergie propre et de l'énergie conventionnelle, et nous sommes impatients de travailler en collaboration avec le gouvernement à cet égard.

Corey Hogan: Merci.

Je suis tout à fait d'accord avec vous au sujet de l'occasion qui s'offre à nous et du fait qu'il y a peut-être des outils qui doivent être modifiés pour la saisir.

Comme nous sommes un peu pressés par le temps, je vais céder le reste de mon temps à mon collègue, M. Danko.

Le président: Monsieur Danko, vous avez la parole.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci.

Ma question s'adresse à M. Strickland.

Vous avez dit qu'en tant que représentant des métiers de la construction, vous appuyiez la diversification des exportations énergétiques du Canada et la réduction de la dépendance à l'égard des marchés américains, ce qui est certainement une grande priorité du gouvernement. Vous avez ensuite parlé de tirer parti de l'investissement public dans l'infrastructure énergétique. Lorsque nous mobilisons des capitaux privés, il faut s'assurer d'embaucher des

Autochtones de la région. Vous avez parlé de la nécessité de politiques sur les justes salaires.

Je me demandais si vous pouviez nous en dire plus à ce sujet et nous expliquer comment nous pouvons inclure les politiques d'achat au Canada dans le développement des exportations énergétiques du Canada.

Sean Strickland: Commençons par la deuxième partie concernant l'achat de produits canadiens. Cela doit passer par l'approvisionnement. Je pense qu'il y a une similitude entre les exigences d'achat au Canada dans le cadre de l'approvisionnement...

J'ai parlé du pipeline TMX, par exemple. Une grande partie de ce pipeline ne provenait pas du Canada. Il y a eu quelques problèmes en ce qui concerne son diamètre et le fait qu'il ne provient que de l'étranger, mais c'est le genre de choses pour lesquelles nous devons faire mieux au Canada lorsque nous construisons de grands projets d'infrastructure.

Il y a de bonnes nouvelles au sujet de Bay du Nord, mais tous les côtés supérieurs seront construits à l'étranger. Il est bien que nous ayons eu un quai flottant, mais nous devons examiner nos pratiques d'approvisionnement pour ces grands projets d'infrastructure afin de maximiser les avantages économiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne les avantages pour les travailleurs, notre position est que, chaque fois qu'il y a un incitatif fiscal ou que l'argent des contribuables canadiens est investi dans des projets, ceux-ci doivent être assortis d'une exigence relative au salaire courant, comme dans le projet de loi C-59, qui fonctionne très bien. Au cours des dernières années, mon bureau a reçu des centaines de demandes de renseignements concernant les conventions collectives.

Le fait est que, si le contribuable canadien va fournir à de grandes industries bien capitalisées des crédits d'impôt allant jusqu'à 30 %... Pour un projet de 1 milliard de dollars, c'est 300 millions de dollars. On ferait mieux de veiller à ce que ce soit associé aux meilleurs salaires offerts sur le marché. C'est le salaire courant. C'est le salaire des syndiqués. Cela ne veut pas nécessairement dire que vous devez embaucher 100 % de travailleurs syndiqués, mais si vous embauchez une personne non syndiquée, vous lui versez les meilleurs salaires offerts sur ce marché. C'est ainsi que nous pouvons aider les gens à accéder à la classe moyenne. Nous pouvons offrir des possibilités d'apprentissage et poursuivre ce cycle qui consiste à tirer parti de nos investissements pour améliorer la vie des travailleurs canadiens et de leurs familles.

• (1220)

Le président: Merci à vous deux.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard: Merci, monsieur le président.

Messieurs Scholz et Strickland, je vais vous expliquer le petit problème que je vois, et je ne suis pas de mauvaise foi en vous le disant.

Je crois que ce que le gouvernement fédéral a annoncé, en signant l'entente avec l'Alberta, est une façon de mettre le singe sur l'épaule du gouvernement albertain et des entreprises gazières et pétrolières. Ce que je vois présentement, c'est que peu de grandes entreprises sont prêtes à lever leur main pour construire des infrastructures. On l'a encore vu au cours de la semaine dernière, alors que des gens ont dit que la réglementation était encore trop lourde, même si le gouvernement était prêt à lâcher du lest. Or c'est ce qui arrive avec le projet de loi C-5.

J'ai l'impression que le coût de construction de ces infrastructures fait qu'elles sont difficilement rentables, de sorte que les grandes entreprises gazières et pétrolières sont réticentes à faire ces investissements, à moins qu'il y ait un signal très fort de la part du gouvernement montrant que des fonds publics y seraient injectés. Je ne veux pas être de mauvaise foi en disant cela, mais j'aimerais vous entendre en parler.

Monsieur Scholz, je sais que vous avez insisté sur le fait que des membres de votre association travaillent dans le secteur gazier et pétrolier et auraient intérêt à ce qu'il y ait un développement d'infrastructures. C'est la même chose pour M. Strickland.

Or, je veux le voir d'une façon très réaliste. Je me demande s'il y a une demande motivée, dans la construction d'infrastructures gazières et pétrolières, sans fonds publics. Le signal que je vois de la part des grandes entreprises, c'est qu'elles-mêmes ne semblent pas y croire. Au-delà de l'enjeu politique, il faudrait donc que les grandes entreprises croient au modèle de construction d'infrastructures gazières et pétrolières.

J'aimerais vous entendre en parler tour à tour.

Mark A. Scholz: Je vais commencer.

[Traduction]

Tout d'abord, permettez-moi de préciser que je ne représente pas l'industrie des pipelines. Je représente l'industrie du forage et des installations d'entretien et de réparation. Il ne fait aucun doute que notre main-d'œuvre et nos membres bénéficieront d'une plus grande capacité.

À mon avis, le problème du Canada, en particulier en ce qui concerne le pipeline de la côte Ouest, c'est qu'il n'a pas un très bon bilan pour les entreprises privées qui essaient de franchir les étapes du processus réglementaire et d'être en mesure de satisfaire au profil de risque. Je pense que le Canada a créé un énorme profil de risque qui ne donne pas aux entreprises la certitude que, si elles obtiennent le feu vert réglementaire, elles pourront mener un produit à la ligne d'arrivée.

Même si nous avons fait de bons progrès au Canada à certains égards, notamment avec le projet de loi C-5 — et nous commençons à approfondir la façon de mettre en place un bon système de réglementation pour les projets futurs —, les entreprises doivent avoir l'assurance qu'elles peuvent atteindre la ligne d'arrivée. À l'heure actuelle, c'est un grand point d'interrogation pour beaucoup de promoteurs. Il y a énormément de risques.

Je pense qu'il y a encore une occasion à saisir. Je pense qu'un nouveau pipeline est justifié. Je pense aussi que le plus gros enjeu pour le Canada, c'est l'importance stratégique de l'optionnalité pour nos produits à l'extérieur des États-Unis. C'est une préoccupation d'intérêt national. Il est difficile d'intégrer cela dans une analyse de rentabilisation. Il s'agit plutôt d'une approche stratégique du gouvernement canadien.

Je dirais que l'histoire a démontré que nous n'avons pas très bien réussi à faire comprendre aux investisseurs et aux promoteurs de projets qu'il est possible de construire des infrastructures dans ce pays. Nous devons remédier à cela.

• (1225)

Sean Strickland: Je répondrais à cette question en deux volets, car votre question semble concerner la nationalisation d'un pipeline plutôt qu'un partenariat avec le secteur privé. C'est déjà le cas avec le projet TMX. Je pense qu'il y a deux voies possibles. Tout comme M. Scholz, je ne m'exprime pas au nom de l'industrie des pipelines, ni de celle du pétrole et du gaz. Je m'exprime au nom de nos membres et de l'emploi. Ces investissements dans les infrastructures créent des emplois, nous sommes donc très attentifs à ce qui se passe au sein de ce secteur.

Le projet TMX, par exemple, peut être agrandi et sa capacité augmentée pour acheminer du pétrole jusqu'à Burnaby. Il pourrait également être étendu pour permettre la construction d'un nouvel oléoduc vers Churchill, au Manitoba, avec un nouveau terminal pétrolier et méthanier dans la baie d'Hudson. Il s'agit donc d'un pipeline qui appartient déjà au gouvernement canadien.

En ce qui concerne le projet de pipeline vers la côte Ouest mentionné dans le protocole d'accord, le Canada étant une fédération, comme vous le savez très bien, il faut obtenir l'adhésion des provinces pour mener à bien certains grands projets. C'est indispensable pour obtenir les autorisations réglementaires. Il faut aussi obtenir l'adhésion de la population. Il faut collaborer avec les provinces pour que ces grands projets franchissent toutes les étapes du processus d'autorisation. C'est pourquoi ces protocoles d'accord revêtent une importance cruciale. Je constate également que différentes provinces concluent des protocoles d'entente pour davantage de projets d'infrastructure dépassant leurs frontières provinciales.

En ce qui concerne le nouveau pipeline vers la côte ouest, je pense que nous devons décarboner notre production traditionnelle de pétrole issu des sables bitumineux. L'organisation Pathways, désormais rebaptisée Oil Sands Alliance, en a parlé, et pour y parvenir...

[Français]

Mario Simard: Merci, monsieur Strickland.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie. Nous arrivons à la fin de notre temps de parole, monsieur Simard. Je tiens à rappeler que nous sommes un peu pressés par le temps aujourd'hui.

Mesdames et messieurs, nous allons à présent entamer une deuxième série de questions.

Madame Kronis, bienvenue au sein de ce comité passionnant dont vous faites désormais partie.

Messieurs Rowe et Guay, nous allons devoir limiter votre temps de parole à trois minutes chacun.

[Français]

Monsieur Simard, vous aurez deux minutes.

[Traduction]

Nous devons limiter le temps de parole. Monsieur Rowe, je sais que vos remarques sont pertinentes et vont droit au but.

Vous pouvez y aller, je vous prie.

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Merci beaucoup, monsieur Strickland, d'avoir évoqué le projet Bay du Nord. Mon père fait partie du syndicat des charpentiers de Terre-Neuve, au sein de la section locale 579. Cette annonce a fait grand bruit. Le gouvernement provincial conservateur a réussi à conclure un accord avec Equinor et BP pour la réalisation de ce projet. Celui-ci générera six milliards de dollars de recettes sur toute sa durée de vie et entraînera des investissements supplémentaires dans les docks flottants, comme vous l'avez mentionné.

Ce qui est intéressant dans ce contrat, c'est que l'installation d'une unité flottante de production, stockage et déchargement en mer, FPSO, fera l'objet d'un appel d'offres. Des entreprises et des sites du monde entier pourront y répondre. Le site de Cow Head, à Marystown, à Terre-Neuve, a déjà construit des superstructures pour ces FPSO par le passé. Il a également construit des superstructures pour des plateformes pétrolières. Lors du dernier projet, ce site employait plus de 700 travailleurs syndiqués occupant des postes bien rémunérés.

Je voudrais que le site de Cow Head soit utilisé pour ce projet de construction. Comment peuvent-ils rivaliser avec les marchés internationaux compte tenu de la lourde charge fiscale qui pèse sur nous au Canada?

Le crédit d'impôt à l'investissement de la région de l'Atlantique permet de financer jusqu'à 10 % des équipements et des immobilisations destinés à la pêche, à l'agriculture, à l'exploitation forestière, à la fabrication, à la transformation, et à certaines formes de production d'énergie renouvelable. À une certaine époque, ce crédit d'impôt s'appliquait également aux activités pétrolières et gazières en mer, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pensez-vous que le rétablissement de ce crédit d'impôt pourrait renforcer la compétitivité et inciter ces entreprises à embaucher des centaines de travailleurs syndiqués et à créer des emplois bien rémunérés à Terre-Neuve-et-Labrador, et dans les autres provinces de l'Atlantique?

• (1230)

Sean Strickland: Je suis désolé, je ne suis pas suffisamment familier avec le crédit d'impôt à l'investissement de la région de l'Atlantique. Je sais qu'il a été mis en place il y a quelques années, mais je ne peux pas me prononcer quant à ses résultats concrets.

Si ce projet s'inspire du projet de loi C-59 et des crédits d'impôt à l'investissement, je pense qu'il est possible, dans le cadre de l'économie canadienne et de la politique du gouvernement fédéral, d'accorder des crédits d'impôt pour soutenir l'industrie, à condition qu'ils soient liés à la création d'emplois bien rémunérés et à de nouvelles possibilités d'apprentissage.

En ce qui concerne le projet Bay du Nord, je sais que mes collègues de Trades NL sont plutôt satisfaits de l'accord. Je leur ai parlé cette semaine. Est-ce un accord parfait? Non. La perfection existe-t-elle dans ce bas monde? Je ne sais pas. Il est très difficile d'obtenir un accord qui satisfait toutes les parties prenantes quand on travaille sur de grands projets. Toutefois, cet accord est nettement plus satisfaisant que ce qui avait été proposé au départ, où aucun de ces travaux n'aurait été réalisé au Canada.

Le gouvernement provincial et Trades NL ont vraiment fait un excellent travail pour récupérer autant d'emplois qu'il était possible dans les circonstances actuelles.

Jonathan Rowe: J'ai également constaté que Terre-Neuve ne sera pas la seule province à être touchée.

Pensez-vous que la création d'un plus grand nombre d'emplois syndiqués bien rémunérés dans le reste du Canada et dans les provinces de l'Atlantique, grâce à l'utilisation de l'acier, de la production manufacturière et des services de transport canadiens, aurait des répercussions non seulement sur Terre-Neuve, mais aussi sur le reste du pays?

Sean Strickland: Tout à fait. Par ailleurs, si l'on prend l'exemple du projet de la Bay du Nord et de cette FPSO, qui est en fait un immense navire chargé d'extraire le pétrole des fonds marins, cela représente une formidable opportunité économique pour le Canada et pour le gouvernement de Terre-Neuve en matière de redevances. Ce type de projets génèrent beaucoup d'emplois dans le domaine de la maintenance, entre autres. Bref, les retombées de ce genre de projets sont considérables.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Guay, à vous la parole pour trois minutes, je vous prie.

Claude Guay: Merci, monsieur le président, et merci à nos trois invités d'aujourd'hui. J'apprécie réellement le contenu de vos interventions.

L'un des éléments que j'apprécie le plus, c'est de voir chez vous trois pourquoi nous aspirons à faire du Canada une superpuissance énergétique, tant dans le domaine des énergies propres que dans celui des énergies conventionnelles. Vous avez tous les trois souligné le fait que le Canada dispose de différentes opportunités intéressantes, tant dans le secteur des énergies propres que dans celui des énergies conventionnelles.

Monsieur Henkel, pourriez-vous nous parler des opportunités économiques que cela représente à l'échelle nationale et, si vous en avez le temps, des perspectives d'exportation liées au captage du carbone?

Il s'agit d'une nouvelle technologie, et j'aimerais donc vraiment que vous m'expliquiez en quoi cela peut aider le Canada, tant sur le plan national qu'en matière d'exportation.

Brett Henkel: Je vais commencer par aborder la gestion du carbone, un secteur particulièrement prometteur sur le long terme. En effet, plusieurs études indiquent que la gestion du carbone pourrait atteindre, à l'avenir, une importance comparable à celle de l'industrie pétrolière et gazière. Le Canada a ici l'occasion de mettre en place des projets sur son territoire, de valider les nouvelles technologies, et de créer des emplois ce faisant, car nous disposons de l'expertise nécessaire pour y parvenir. Comme l'évoquait notre collègue, les compétences requises dans notre secteur pétrolier et gazier sont les mêmes que celles dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs en matière de décarbonisation. Le Canada possède déjà les conditions géologiques pour continuer sur cette voie.

Le monde entier réclame une meilleure gestion du carbone. Quand on discute avec des Européens, c'est le premier sujet qui leur vient à l'esprit, ils en discutent sur une base quotidienne. Les pays asiatiques s'engagent eux aussi sur la voie de la gestion du carbone. Le Japon, Singapour et la Corée sont à l'avant-garde de la gestion du carbone en Asie. Bref, il s'agit d'un sujet d'actualité partout dans le monde. On parle d'un secteur qui va se développer au cours des prochaines décennies. Le Canada peut jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, tout en créant des emplois bien rémunérés.

• (1235)

Le président: Il vous reste environ 30 secondes.

Claude Guay: Pour que ce secteur puisse se développer, faut-il que la politique de tarification du carbone assure un certain degré de certitude aux sociétés visées?

Brett Henkel: Tout à fait, c'est ce que je pense. Il est essentiel de donner certaines assurances aux acteurs clés du secteur pétrolier et gazier, de leur envoyer des signaux clairs qui permettront d'agir en conséquence. Le pire scénario, c'est quand un gouvernement se contente de discours vagues sans jamais annoncer de mesures concrètes. Dans ce cas, les différentes parties prenantes demeurent dans l'incertitude, et plus rien ne se passe.

Le président: Monsieur Strickland, monsieur Henkel, merci beaucoup pour vos témoignages.

Pour conclure cette série de questions, je cède maintenant la parole à M. Simard pour un total de deux minutes.

[Français]

Mario Simard: Merci, monsieur le président.

Je veux revenir là-dessus, monsieur Henkel.

Quelque chose semble avoir été mal compris, ou alors il y a une mécompréhension entre l'industrie et les gens qui veulent développer des technologies de captation et de séquestration de carbone.

De ce que je comprends, sans prix sur le carbone, il est impossible de mettre en place des stratégies de captation et de séquestration de carbone. Or les gens de l'industrie ne semblent pas vouloir qu'il y ait un prix sur le carbone. C'est un peu le serpent qui se mord la queue.

Pourquoi, alors, investir des masses d'argent dans la décarbonation du pétrole s'il n'y a pas d'incitatifs pour le faire?

Je vous le dis en toute bonne foi: parfois, ça donne l'impression aux gens de l'extérieur que c'est plutôt une accroche. Certaines personnes vont présenter cela comme étant de l'écoblanchiment plutôt qu'une réelle volonté de décarboner le secteur.

J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

Tout d'abord, êtes-vous d'accord sur un prix sur le carbone?

[Traduction]

Brett Henkel: Oui, je suis d'accord avec l'idée de mettre en place une politique de tarification du carbone. Je pense sincèrement que le secteur de l'énergie souhaite se décarboner, car il a besoin d'attirer des investisseurs à l'échelle mondiale. En effet, les investisseurs internationaux sont de plus en plus réticents à l'égard des pratiques à forte intensité de carbone. Ils souhaitent constater la mise en place d'une stratégie concrète de décarbonisation avant d'investir dans le pétrole, le gaz, et l'énergie en général. Voilà pourquoi les parties prenantes du secteur énergétique canadien souhaitent à la fois augmenter leurs exportations d'énergie, et adhérer à une stratégie cohérente et efficace de décarbonisation.

Est-ce que tout cela vous paraît logique?

Le président: Oui, cela me semble logique.

Je tiens à remercier nos invités pour leurs présentations, et pour le dialogue particulièrement intéressant que nous avons eu au cours des 45 dernières minutes. Vous nous avez donné beaucoup de matière à réflexion, et nous vous en sommes reconnaissants.

Chers collègues, nous allons à présent faire une pause de cinq minutes. Nous passerons ensuite à notre deuxième groupe de témoins.

● (1235) _____ (Pause) _____

● (1240)

Le président: Bon retour, chers collègues. Nous reprenons nos travaux.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme Victoria Pruden, présidente du Ralliement national des Métis.

Son collègue, M. Noah Goslin, est ici en personne.

Permettez-moi tout d'abord de faire quelques observations à l'attention de nos invités.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Madame Pruden, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions. Comme nous avons dû participer à un vote, notre temps est quelque peu limité, mais nous aurons une bonne demi-heure avec vous. Je suis certain que nous apprendrons beaucoup les uns des autres.

La parole est à vous.

● (1245)

Victoria Pruden (présidente, Ralliement national des Métis): Je vous remercie, monsieur le président.

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui au sujet de son étude des exportations d'énergie canadiennes.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, je m'appelle Victoria Pruden. Je suis une fière femme métisse de septième génération, de langue michif, dont les racines profondes s'étendent de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest jusqu'au territoire de Pembina, dans les Dakotas. Je possède une longue expérience, tant sur le plan personnel qu'à titre de représentante politique et technicienne au sein de la nation métisse. Par ailleurs, je célèbre aujourd'hui près de 28 ans de représentation des nations métisses auxquelles j'appartiens. Je vous appelle aujourd'hui depuis le territoire du Traité n° 6, à Amiskwaciwâskahikan, qui a en fait été nommé par mon ancêtre, le commandant de Fort Edmonton, anciennement Beaver Hills House.

Il s'agit également du territoire traditionnel des Métis, représenté par le gouvernement métis d'Otipemisiwak au sein de la Nation métisse de l'Alberta, et occupé par le Conseil général des établissements métis ainsi que par d'autres communautés métisses reconnues comme titulaires de droits en vertu de l'article 35.

Je suis très fière d'occuper le poste de présidente du Ralliement national des Métis, l'organisme reconnu, tant à l'échelle nationale qu'internationale, comme représentant de la nation métisse au Canada depuis 1983, soit l'année qui a suivi notre reconnaissance en vertu de l'article 35.

Nous sommes tout à fait conscients que le secteur énergétique canadien joue un rôle majeur dans l'économie nationale et l'approvisionnement énergétique mondial. Nous reconnaissons également que la majorité des exportations énergétiques du Canada sont actuellement destinées aux États-Unis et que l'incertitude géopolitique actuelle souligne l'importance de diversifier nos partenariats. Une grande partie de ces exportations s'effectue à travers le territoire ancestral des Métis, qui s'étend sur les Prairies et certaines parties contiguës de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest.

Par conséquent, la nation métisse a un intérêt direct dans les discussions concernant les exportations énergétiques du Canada, le développement des infrastructures connexes ainsi que les répercussions économiques et environnementales de ces activités. Il est très important que toute étude menée par le Comité reconnaisse que les travailleurs, les entreprises, ainsi que les communautés métisses, sont déjà étroitement liés au système énergétique canadien. Bon nombre de nos concitoyens métis travaillent dans l'ensemble du secteur de l'énergie, tant les énergies renouvelables que non renouvelables, y compris, bien entendu, les projets pétroliers et gaziers et ceux liés aux énergies propres, et ils apportent leur contribution en tant que travailleurs qualifiés soutenant les chaînes d'approvisionnement énergétique à travers le pays.

Notre étude la plus récente concernant la situation économique des Métis montre que l'économie métisse fait partie intégrante de l'économie canadienne. L'économie métisse a généré un PIB de 21 milliards de dollars en 2015, et les entreprises métisses ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 25,4 milliards de dollars en 2020. Ce sont les statistiques les plus récentes que nous avons pu tirer de ce rapport. De plus, les citoyens métis affichent un taux de participation élevé au marché du travail, avec un taux d'emploi qui s'élève à environ 61 % en 2021, et un taux de chômage de 11,4 %. Ces données démontrent que la contribution économique des Métis est bien réelle.

Néanmoins, nous demeurons également exposés aux lacunes en matière de participation économique. Les gouvernements métis eux-mêmes s'impliquent de plus en plus dans le développement énergétique à travers le pays, au moyen de partenariats, d'appels d'offres, et de projets. Cette tendance est particulièrement marquée dans le secteur des énergies renouvelables, au sein duquel 85 % des projets de réseau électrique propre ont impliqué une participation autochtone à un certain niveau, ce qui montre à quel point les gouvernements autochtones deviennent des partenaires clés de la transition énergétique au Canada.

J'écoutais tout à l'heure les témoignages des autres invités, et je suis d'accord avec leurs différentes recommandations.

Je souhaite à présent vous parler d'un exemple marquant dans le secteur des énergies renouvelables. Ici, en Alberta, d'où je vous parle aujourd'hui, le gouvernement métis d'Otipemisiwak mène un projet solaire à Métis Crossing, baptisé « salay prayzaan ». Il s'agit d'une installation de production d'énergie solaire communautaire d'une puissance de 4,86 mégawatts, soit le plus grand projet solaire de cette envergure raccordé au réseau dans le Nord de l'Alberta. Ce projet constitue une étude de cas très positive qui montre comment les projets menés par les Métis peuvent contribuer directement à l'énergie propre du Canada, ainsi qu'au développement économique local.

• (1250)

Pour ceux d'entre vous qui y sont déjà allés, vous savez que cette installation fournit de l'énergie non seulement à l'infrastructure remarquable de Métis Crossing, mais aussi à la collectivité locale de la municipalité de Smoky Lake. Il s'agit d'un excellent exemple de projet d'énergie renouvelable qui peut être dirigé par les Métis et apporter une grande contribution.

Pour saisir de telles occasions, de nombreux gouvernements métis comptent sur des mécanismes comme le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones afin de faciliter l'investissement en capital et d'appuyer la participation des Métis à titre de partenaires à part entière dans les infrastructures énergétiques. Il est toutefois essentiel de prévoir un financement fondé sur les distinctions afin d'assurer un accès équitable aux projets d'infrastructure énergétique. C'était d'ailleurs l'une des priorités clairement mises en évidence dans le *Rapport « Ce que nous avons entendu »* à la suite de la réunion tenue l'an dernier entre les dirigeants métis, le premier ministre Mark Carney et plusieurs ministres du Cabinet.

La participation autochtone est trop souvent réduite à une seule catégorie. Des données désagrégées — notamment des indicateurs propres aux Métis en matière de main-d'œuvre et d'entreprises — sont indispensables si nous voulons comprendre qui bénéficie des exportations d'énergie et où se situent encore les lacunes. Nous vous encourageons à centrer l'étude sur la compréhension de la nature particulière de la relation entre les Autochtones et la Couronne, en rappelant à tous, comme nous le savons, que le Canada est tenu, en vertu de l'article 35 de la Constitution, d'agir d'une manière compatible avec l'honneur de la Couronne en ce qui concerne l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les peuples autochtones avant, pendant et après les projets de développement.

Une autre obligation distincte, mais connexe, figure à l'article 5 de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones: « Le Canada, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prend toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la Déclaration [des Nations unies sur les droits des peuples autochtones]. » Par conséquent, cette étude et les recommandations qui en découleront doivent être guidées par l'obligation de consulter, à la lumière des engagements en matière de consultation et de collaboration prévus à l'article 5 de Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Assurer une participation équitable est un élément important dans les efforts visant à faire progresser la réconciliation économique avec les peuples autochtones. Nous encourageons donc le Comité à examiner, partout au Canada, des exemples où la consultation des Autochtones et leur participation au capital ont bien fonctionné, ainsi que des cas où les communautés autochtones n'ont pas été véritablement prises en compte. Cela permettra d'avoir une compréhension globale et équilibrée de la façon dont les systèmes d'exportation d'énergie du Canada interagissent avec les droits, les intérêts et la participation économique des Autochtones.

Pour terminer, je tiens à attirer l'attention du Comité sur le fait que les grands projets d'extraction et la main-d'œuvre mobile, qu'on appelait auparavant les « camps de travailleurs », entraînent toujours des risques accrus de violence sexuelle et sexiste contre les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQI+ et les hommes vulnérables autochtones, comme l'a révélé l'enquête nationale et comme l'a réaffirmé le comité de la condition féminine du Parlement. Il y a quelques semaines, lors de la table ronde fédérale-provinciale-territoriale sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, nous avons assisté à une excellente présentation mettant en lumière un exemple très positif en Colombie-Britannique, où un partenariat entre des Premières Nations et le secteur privé a permis de renforcer avec succès la sécurité au sein de la communauté.

En réponse aux appels à la justice 13.1 à 13.5, nous exhortons les gouvernements et l'industrie à intégrer des évaluations des répercussions socioéconomiques fondées sur le genre, des plans de sécurité et des mesures d'atténuation concrètes à chaque étape de la planification, de l'approbation et de la surveillance des projets. C'est essentiel lorsque nous cherchons à comprendre le rôle des industries extractives et des peuples autochtones. Encore une fois, il existe des exemples très positifs de partenariats entre l'industrie et les communautés autochtones à cet égard.

Kinana'skomitina'wa'w. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions, et je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous virtuellement aujourd'hui.

• (1255)

Le président: Merci beaucoup de votre témoignage ce matin.

Chers collègues, comme vous le savez, nous sommes un peu pressés par le temps ce matin. Je recommande donc que nous fassions seulement un premier tour de cinq minutes, ce qui nous permettra de terminer vers 13 h 15.

Sur ce, madame Stubbs, vous êtes la première à intervenir.

Shannon Stubbs: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre présence et de vos paroles éloquentes, et merci aussi d'avoir fait valoir le projet de Métis Crossing dans ma circonscription, Lakeland. Je suis vraiment fière de représenter les quatre établissements métis de Lakeland, ainsi que les membres de la nation métisse de l'Alberta dans toute la région d'où je viens. Votre témoignage m'a beaucoup touchée. Toutes ces communautés métisses, comme vous l'avez expliqué en détail, participent d'une manière ou d'une autre au développement énergétique dans mon coin de pays et dans toute la circonscription de Lakeland.

Vous avez souligné — et j'ai des questions à vous poser à ce sujet — qu'en 2016, on a confirmé que les Métis et les Inuits ont des droits en vertu de l'article 35, ce qui correspond à l'obligation irréfutable de la Couronne fédérale en matière de consultation.

Je tiens à rappeler que, pendant les débats sur le projet de loi C-69, les conservateurs ont appuyé l'affirmation des libéraux selon laquelle ils allaient fournir un financement destiné au renforcement des capacités pour permettre aux peuples autochtones de participer pleinement au processus réglementaire au Canada.

J'aimerais savoir si, depuis tout ce temps, un tel financement a été versé aux communautés sur le terrain. A-t-il contribué de façon tangible à l'élaboration du projet de loi C-5? C'est là un autre point extrêmement important. Le premier ministre affirme que les Au-

tochtones sont au cœur du projet de loi C-5. Lors des débats à ce sujet, j'ai soulevé de nombreuses préoccupations à propos de la consultation des Autochtones et du respect, par la Couronne, de son obligation de les consulter. Cela correspond-il à votre expérience?

Vous pourriez peut-être parler de ces deux éléments puisqu'ils sont, selon moi, interreliés.

Victoria Pruden: Merci beaucoup de vos observations.

Nos droits en vertu de l'article 35 ont été confirmés en 1982 dans la Constitution, puis en 2016. Bien entendu, nous célébrons le 10^e anniversaire de l'arrêt Daniels, qui a établi la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral en matière de programmes, de services et d'investissements au bénéfice des Métis, et l'exigence d'exercer cette responsabilité par l'entremise des gouvernements métis.

Malheureusement, nous n'avons pas vu autant de mesures concrètes et d'investissements pour les gouvernements métis que nous l'aurions souhaité. Il faut absolument changer la donne. Certains progrès ont été réalisés, mais aucun réinvestissement n'a été consenti aux sociétés de financement métisses, et aucun engagement fondé sur les distinctions n'a été pris à l'égard de programmes absolument essentiels, qui sont liés à l'investissement en capital pour les gouvernements métis et les communautés métisses titulaires de droits reconnus par l'article 35.

Je vous remercie beaucoup d'avoir souligné les lacunes dans la mise en œuvre de l'arrêt Daniels, ce qui est très pertinent pour le projet de loi C-5 et les grands projets.

Est-ce que j'ai bien répondu à votre question?

Il s'agit d'une priorité qui mérite d'être examinée, et nous vous sommes certainement reconnaissants de votre compréhension approfondie de la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour y parvenir. Le moment est venu d'agir. Nous ne pouvons pas être laissés pour compte.

Shannon Stubbs: Je suis tout à fait d'accord, et je vous remercie de cette observation. C'est pour cette raison que je me suis battue si fort lors des débats sur les projets de loi C-69 et C-5 afin de m'assurer que la Couronne disposait d'un plan pour s'acquitter de son obligation de consultation. La seule façon d'obtenir un « oui » pour les grands projets — chose que les Canadiens souhaitent plus que jamais —, c'est d'y parvenir de la bonne manière: par un véritable dialogue avec les décideurs à la table des négociations, dans le respect des droits et conformément à l'obligation irréfutable qui incombe à la Couronne fédérale.

Vous avez évoqué certaines pistes de solution et des mesures concrètes quant à la façon de bien faire les choses. Je me demande si votre organisation, ou l'une de ses nations gouvernantes, a déjà été consultée au sujet des 11 projets que les libéraux ont annoncé avoir confiés au Bureau des grands projets.

Par ailleurs, pourriez-vous nous en dire plus sur certaines des autres pistes de solution ou sur la façon dont le gouvernement fédéral peut — selon ses propres mots — respecter les promesses qu'il a faites aux peuples autochtones et aux Canadiens des quatre coins du pays?

• (1300)

Le président: Il vous reste environ 30 secondes, madame Pruden.

Victoria Pruden: Je vous remercie encore une fois d'avoir bien cerné ces enjeux.

À ma connaissance, aucune autre consultation n'a été tenue exclusivement avec les gouvernements métis.

Deux représentants métis siègent au comité consultatif autochtone pour les grands projets, mais il n'y a pas eu un vaste processus de consultation auprès des gouvernements et communautés métis titulaires de droits en vertu de l'article 35. La consultation ne s'est pas étendue au-delà de ce cadre, alors qu'elle est nécessaire.

Le président: Merci.

Monsieur Clark, vous avez cinq minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame Pruden, d'être des nôtres. Je crois que vous avez dit tout à l'heure que vous êtes à Edmonton. Corrigez-moi si je me trompe, mais je suppose que l'une des raisons pour lesquelles vous vous trouvez là, c'est que votre organisation a signé hier un protocole d'entente avec la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest. Est-ce exact?

Victoria Pruden: Oui, tout à fait. Le protocole d'entente que nous avons signé officiellement hier constitue l'aboutissement d'un long processus visant à établir un véritable partenariat avec nos relations au nord du 60^e parallèle. Nous avons été très heureux de réunir les dirigeants élus de la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest et le Ralliement national des Métis, et nous comptons poursuivre l'expansion de tels partenariats.

Il s'agit d'une avancée majeure, qui se faisait attendre depuis longtemps. Nous nous réjouissons du potentiel que représente cette entente à la fois pour nos relations au nord du 60^e parallèle et pour le Ralliement national des Métis en tant qu'organisation autochtone nationale.

Braedon Clark: C'est excellent. Je tenais à vous en féliciter parce que, de toute évidence, il est très important d'en arriver à cette étape. Félicitations.

Je voulais aborder un point que vous avez mentionné à quelques reprises par le passé, ainsi que dans votre déclaration préliminaire, à savoir le financement fondé sur les distinctions et certains problèmes que vous y voyez. Pourriez-vous approfondir cette question en expliquant au Comité ce que cela signifie exactement et comment vous aimeriez que ce financement profite à votre organisation et à la nation métisse?

Victoria Pruden: Oui, volontiers. Lorsque nous parlons de la nécessité d'un financement et d'occasions fondés sur les distinctions, nous voulons dire qu'il faut veiller à ce que les fonds publics — notamment dans des initiatives comme le programme de prêts pour les Autochtones — donnent lieu à des investissements équitables non seulement pour les Premières Nations, mais aussi pour les gouvernements métis et les communautés métisses et inuites titulaires de droits reconnus par l'article 35. En l'absence d'une attention suffisante accordée aux distinctions dans le cadre des marchés réservés ou des mécanismes de suivi, la nation métisse peut être laissée pour compte. Il faut donc que l'étude en tienne compte, et c'est ce que nous encourageons.

Une approche panautochtone ou une approche qui mène à des résultats inéquitables peut priver les gouvernements, groupes ou communautés métis de ces occasions. À l'heure actuelle, il est plus im-

portant que jamais de veiller à ce que cela ne se produise pas. La participation économique de nos gouvernements et de notre peuple est, à tous les égards, absolument essentielle.

Braedon Clark: Oui, absolument.

Vous avez également évoqué à quelques reprises le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, dont le budget s'élève maintenant à 10 milliards de dollars. Il s'agit évidemment d'une très bonne nouvelle. D'un point de vue pratique, pourriez-vous m'expliquer à quoi ressemblerait un financement fondé sur les distinctions? Comment cela s'appliquerait-il à un projet relevant du Bureau des grands projets ou du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, et quels en seraient les avantages pour les personnes que vous représentez?

Victoria Pruden: Je pense qu'il y a deux ou trois points très importants à souligner à ce sujet. Nous avons déjà eu des discussions, tant sur le plan technique que sur le plan politique, au sujet du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones.

Ce que nous constatons, ce que nous entendons et ce que les gouvernements métis ont exprimé à la table ronde avec le premier ministre, c'est que les gouvernements et les entreprises métis manquent souvent de capacité et de soutien technique. Si nous n'avons pas un financement adéquat pour le renforcement des capacités — c'est-à-dire des personnes dotées de l'expertise technique nécessaire pour préparer les documents d'emprunt et accomplir tout le travail nécessaire à l'obtention d'un prêt de cette envergure... Pour assurer une véritable participation, il faut veiller à ce que les gouvernements, entreprises et communautés métis disposent de la capacité qui s'impose. Souvent, il leur manque les ressources humaines et l'expertise technique nécessaires pour participer pleinement.

Je vais vous donner un exemple concret. Les investissements accordés aux sociétés de financement métisses — qui soutiennent les entreprises et les gouvernements métis — sont demeurés inchangés pendant de nombreuses années. Il est donc essentiel d'assurer un suivi pour que les gouvernements et les entreprises métis puissent avoir accès aux capacités nécessaires au développement économique. Nous serions d'ailleurs tout à fait disposés à fournir une série de recommandations très détaillées à ce sujet.

• (1305)

Braedon Clark: Merci.

Le président: Merci à vous deux.

[Français]

Pour finir, monsieur Simard, vous disposez de cinq minutes.

Mario Simard: Je veux revenir à la question du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. Vous avez parlé de rencontres qui ont eu lieu. Si vous avez de la documentation, ça pourrait être intéressant que vous la déposiez au Comité à des fins d'analyse.

Je veux aussi que vous précisiez une chose. Quand vous avez parlé de capacité technique, vous parliez, si j'ai bien compris, de la capacité technique pour remplir toutes les demandes administratives qui sont liées à ces programmes de financement en particulier. Présentement, il n'y a donc pas d'accompagnement de la part du gouvernement fédéral dans le processus de demande du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. Est-ce bien ce que vous vouliez dire? D'accord.

J'aimerais maintenant vous emmener ailleurs. Dans votre déclaration liminaire, vous avez indiqué qu'il restait des interrogations et qu'on se demandait si les communautés autochtones tiraient vraiment profit de la participation autochtone aux exportations d'énergie.

Pour ma part, j'essaie de voir l'adéquation entre les exportations d'énergie, les projets d'infrastructure et la manière dont les programmes mis en place par le gouvernement fédéral peuvent permettre aux communautés autochtones de se tailler une place. Il y a le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, duquel on a parlé, mais, pour moi, ces grands projets d'infrastructures sont généralement chapeautés par de grandes entreprises qui sont majoritairement américaines. Cependant, ce n'est pas ce dont je veux vous faire parler. Je vois difficilement, outre le fait d'être des fournisseurs de services, comment on peut offrir une place aux communautés autochtones.

J'aimerais vous entendre à ce sujet.

[Traduction]

Victoria Pruden: Je vais essayer de répondre à cette question du mieux que je peux.

En ce qui concerne les grands projets d'infrastructure, qui sont souvent détenus, exploités et réalisés par de grandes sociétés, nous y participons de plusieurs façons. Dans les communautés de la nation métisse, la plupart de nos entreprises sont des petites et moyennes entreprises qui jouent un rôle en fournissant des services, en agissant comme sous-traitants ou en contribuant à ce titre aux exportations d'énergie. C'est pourquoi l'approvisionnement nous intéresse.

Nous souhaitons vivement explorer les possibilités d'investissement en capital pour les gouvernements métis dans certaines régions géographiques. Nous insistons vraiment pour que les gouvernements métis aient accès à des sources de revenus autonomes. De plus, la création d'emplois de qualité et bien rémunérés pour les Métis de tout le pays est un aspect hautement prioritaire.

Nous serons très heureux de faire parvenir au Comité un résumé qui présente une analyse plus poussée, ainsi qu'une série de recommandations. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous venons de mener une étude approfondie sur l'état de l'économie métisse. Nous nous ferons donc un plaisir de vous fournir des recommandations de suivi par écrit afin d'aborder des éléments précis, si cela vous convient.

• (1310)

[Français]

Mario Simard: Je vous encourage à le faire.

Pour terminer, à la fin de votre déclaration liminaire, vous avez parlé du phénomène des camps de travailleurs et des répercussions que ça peut avoir sur les communautés. Si vous avez de l'information supplémentaire à déposer au Comité en lien avec ça, je vous invite à le faire. Ce n'est pas quelque chose qu'on a abordé jusqu'à présent, mais je pense que ça pourrait être important en vue de la rédaction de notre rapport.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Victoria Pruden: Merci beaucoup.

Je le ferai avec plaisir. J'ai travaillé pendant de nombreuses années à l'échelle communautaire, régionale, provinciale et nationale comme défenseuse de la sécurité des femmes, et je comprends très bien l'intersection entre les camps de travailleurs et les vulnérabilités auxquelles font face les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, ainsi que les hommes et les garçons vulnérables au sein des communautés.

Il y a quelques semaines, nous avons assisté à une excellente présentation mettant en lumière un exemple très positif; c'était à l'occasion du sommet autochtone-fédéral-provincial-territorial sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées. Nous serons ravis de vous faire parvenir un mémoire assorti de recommandations.

À cet égard, les communautés autochtones et l'industrie peuvent travailler ensemble dans le cadre de puissants partenariats susceptibles d'avoir une incidence énorme sur l'ensemble du secteur des ressources.

Le président: Merci, madame Pruden et monsieur Goslin, d'être venus nous voir ce matin. Les témoignages étaient très intéressants, et mes collègues ont posé de bonnes questions.

Chers collègues, c'est ici que se termine notre réunion.

Permettez-moi également de remercier, en votre nom, nos analystes, le greffier, les formidables interprètes et toutes les autres personnes.

Merci aussi à Mme Stubbs, bien entendu.

Shannon Stubbs: Les pauvres interprètes méritent un grand merci. Je sais que je ne leur facilite pas la tâche.

Le président: Cela met fin à notre réunion. Nous nous reverrons à la Chambre dans moins d'une heure.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>